

Séance du 16 décembre 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 décembre 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, M. Bergé à M. Aguerre, M. Ugalde à M. Barrère.

ABSENTE : Mme Loupien-Suarès.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FINANCES - Budget 2009 - Décision modificatives n° 2.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Décision modificative n° 2 qui fait l'objet d'un document détaillé joint en annexe permet de réaliser les derniers ajustements budgétaires pour 2009 tant pour le budget général que pour le budget annexe de l'eau. Elle s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

Budget général	
Investissement	684 500 €
Fonctionnement	-120 000 €
Total	564 500 €
Budget eau	
Fonctionnement	47 000 €
Total	47 000 €

En ce qui concerne le budget général :

Pour la section d'investissement, les principales inscriptions concernent l'intégration de différents biens dans le bilan comptable de la Ville pour un total net de 684 500 € ; il s'agit d'opérations d'ordre budgétaire, équilibrées en recettes et dépenses, pour lesquelles aucun décaissement n'est à réaliser. Elles correspondent notamment à des œuvres d'art reçues sous forme de legs par le musée Bonnat ou le musée Basque (118 500 €) ainsi qu'à la valorisation de plusieurs terrains situés sur la zone Saint-Étienne ou provenant de l'ex-camping « La Chêneraie » (respectivement 236 000 € et 496 000 €).

S'agissant des opérations réelles, il est proposé d'inscrire 1,2 M€ de crédits complémentaires, étant précisé qu'ils sont entièrement financés par des annulations de crédits sur d'autres programmes (cf. liste détaillée annexée au document budgétaire).

Pour la section de fonctionnement, il convient de compléter de 300 K€ les crédits déjà inscrits, soit :

139 K€ pour les charges à caractère général (notamment + 120 K€ pour les consommations énergétiques) ;

50 K€ pour le reversement de la taxe de séjour à l'Office de tourisme (recette de même montant en contrepartie) ;

8 K€ pour les subventions aux associations ;

28 K€ pour les charges exceptionnelles ;

75 K€ pour les dotations aux provisions (cf. délibération spécifique présentée à cette même séance du Conseil).

Ces inscriptions sont financées par transfert de crédits à hauteur de 143 K€ (- 75 K€ pour les charges financières et - 68 K€ pour les charges de personnel), ainsi que par des recettes supplémentaires pour 115 K€ (50 K€ taxe de séjour, 32 K€ subvention et 33 K€ reprise sur provision). L'équilibre est réalisé par une reprise de 42 K€ sur le chapitre « dépenses imprévues ».

Il convient en outre d'annuler 235 K€ de crédits, en dépenses et en recettes, inscrits en D.M. 1 pour une opération comptable de sortie d'actif, qui est en fait non budgétaire. De ce fait, le total de cette D.M. 2 est négatif pour la section de fonctionnement, soit -120 K€.

En ce qui concerne le budget annexe de l'eau :

Les inscriptions correspondent uniquement aux annulations de créances et aux provisions sur dépréciations des comptes de tiers (complément de dotation et reprise) ; elles s'équilibrent à 47 000 €.

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver l'intégration dans l'actif de la Ville des parcelles cadastrées AK142-143-146-472-648-650 (terrains de l'ex-camping « La Chêneraie ») et AK 126-297-301-303-305-315-318-323-425-437-456-458-468-475-552-554-571-574-637-638 (terrains de l'ex-ZAC Saint-Étienne) pour une superficie cumulée de 111 363 m² et un montant total de 731 374,63 € par le biais d'une opération d'ordre budgétaire exceptionnelle, le compte 1021 « dotations » étant crédité par le débit du compte 2111 ;

- approuver cette Décision modificative, présentée par chapitre dans le document annexé, conformément aux instructions budgétaires et comptables M 14 et M 49 et en application des articles L.2313-2 et 3 du Code général des collectivités territoriales.

Adopté à la majorité.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, s'abstiennent.

M. Barrère s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.